

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 167-24  
MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges peut modifier le schéma d'aménagement révisé (SAR) en vigueur depuis le 25 octobre 2004;

ATTENDU la résolution numéro 16-05-423 de la Ville de Vaudreuil-Dorion demandant la modification du schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser l'usage « cimetière » sur les parties de lots numéro 4 711 706 et 1 543 839 situées dans l'aire d'affectation agricole;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole et de la table régionale d'aménagement du 24 mai 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion est donné séance tenante par **madame Denise Godin Dostie** et que copie du présent projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant son adoption, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et demandent dispense de sa lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal*;

**qu'un** projet de règlement portant le numéro 167-24 **soit adopté** aux fins d'amender le Règlement numéro 167 concernant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

**que** le projet de règlement portant le numéro 167-24 **soit statué et ordonné** par ce qui suit :

**ARTICLE 1**

L'article 16.2.8 est modifié par l'ajout à la suite du point « tour de télécommunication » des mots suivants :

« cimetière sur le terrain ayant une superficie approximative de cinq (5) hectares formé d'une partie du lot 4 711 706 et d'une partie du lot 1 543 839 à Vaudreuil-Dorion aux conditions suivantes :

- aucun bâtiment principal ne doit être érigé sur le terrain;
- seul l'aménagement d'un chemin d'accès au cimetière d'une largeur maximale de six (6) mètres est autorisé sur la partie du lot 1 543 839. »

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
PATRICK BOUSEZ,  
Préfet

\_\_\_\_\_  
GUY-LIN BEAUDOIN,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Déposé à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 25 novembre 2020.

Entré en vigueur le \_\_\_\_\_.